

# Bébés OGM : des scientifiques demandent un moratoire

La revue « Nature » publie une tribune de chercheurs renommés après la naissance de jumelles génétiquement modifiées en Chine.

---

Le Figaro · 14 mar. 2019 · CÉCILE THIBERT @CecileThibss

---

**GÉNÉTIQUE** Il y a un peu plus de trois mois, le 26 novembre 2018, le monde apprenait avec un mélange de stupeur et de consternation la naissance des deux premiers bébés génétiquement modifiés de l'histoire. Des soeurs jumelles prénommées Lulu et Nana, ont vu leur ADN modifié alors qu'elles n'étaient encore que des embryons, et ceci dans le but de les rendre résistantes au virus du sida. Une expérience condamnée par la communauté scientifique, en raison de très nombreuses incertitudes pour la santé des enfants et de leur descendance. Pour qu'un tel événement ne se reproduise, 18 scientifiques de renommée internationale (dont la Française Emmanuelle Charpentier, codécouvreuse de la technique Crispr-Cas9 qui est devenue incontournable pour la modification de l'ADN) demandent mercredi dans la prestigieuse revue Nature un moratoire mondial sur l'édition génétique de cellules humaines (spermatozoïdes, ovules) et d'embryons dans le but de faire naître des enfants génétiquement modifiés.

« Aucune autorisation »

He Jiankui, le scientifique chinois à l'origine de l'expérience, a transgressé toutes les recommandations en matière de modification du génome humain. « Non seulement il n'était pas en mesure de prouver qu'il pouvait maîtriser les conséquences de ces modifications sur la santé de ces enfants ni que celles-ci ne seront pas délétères par la suite, mais il n'avait en plus aucune autorisation pour le faire, souligne Catherine Bourgain, généticienne et membre du comité d'éthique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). En l'occurrence, la modification qu'il a réalisée n'est pas celle qu'il avait prévue à l'origine, il y a eu beaucoup d'incertitudes. Sans compter que l'intérêt d'un tel acte n'est pas du tout prouvé », poursuit-elle. Le chercheur, qualifié de « Frankenstein » par la presse chinoise, a depuis été démis de ses fonctions à la Southern University of Science and Technology de Shenzhen (Chine) et ses recherches ont été suspendues.

Une trentaine de pays, dont la France, interdisent déjà ce type de pratiques. « Ce n'est pas le cas aux États-Unis et en Chine, note Catherine Bourgain, cosignataire de la tribune. Par "moratoire mondial", nous ne voulons pas dire interdiction permanente, précisent les signataires. Cela signifie plutôt que nous demandons la mise en place d'un cadre international dans lequel chaque pays, tout en conservant le droit de prendre ses propres décisions, s'engagerait volontairement à interdire l'utilisation de cellules germinales génétiquement modifiées à moins que certaines conditions ne soient remplies. » Le moratoire ne vise tou-

tefois pas les manipulations génétiques faites dans le cadre de recherches tant qu'elles n'aboutissent pas à une naissance.

Les auteurs réclament donc l'interdiction temporaire de ces modifications génétiques ainsi que la mise en place d'une institution internationale dont l'objectif serait de vérifier la pertinence des décisions prises par les pays. « On touche à la création d'êtres humains, à la notion même d'humanité, fait valoir Catherine Bourgain. Cela pose des questions qui concernent tout le monde. Le débat doit avoir lieu de façon large et ouverte, pas seulement au sein de la communauté scientifique. »